

L'ACCORD FORMATION A POLE EMPLOI NE S'APPLIQUERA PAS

C'EST LE RESULTAT D'UN ENTETEMENT INEXPLICABLE DE LA DG
qui malgré la demande de 5 organisations syndicales sur 6 négociatrices
a refusé de poursuivre les negociations.

Le directeur général de Pôle emploi, malgré un courrier que lui ont transmis le 02 mars 2016 5 organisations syndicales sur 6 négociatrices lui demandant de poursuivre les négociations afin d'arriver à un accord convenable, a refusé et a décidé de mettre cet accord à signature, en force, jusqu'au 18 mars.

RESULTAT :

une seule signature, celle de la CGC, représentant au niveau national 9,59% des voix aux dernières élections professionnelles.

Cette signature n'est pas suffisante !

Cet accord est donc réputé non écrit et il ne s'appliquera pas. Pourtant il aurait pu revêtir une grande importance pour toutes et tous les agentes et agents.

Nous continuerons donc à être régis par l'accord formation signé au sein du régime d'assurance chômage le 06 octobre 2005 !

De plus la direction générale devra quand même se mettre en conformité avec la loi sur la formation professionnelle de mars 2014 et à la loi Rebsamen.

COMMENT EN EST-ON ARRIVE A CE PIETRE RESULTAT ?

Rappelons que cet accord est un accord annexé à la Convention Collective de Pôle emploi et qu'il aurait dû être négocié dès l'agrément de celle-ci, (donc dès 2010).

Plusieurs fois depuis cette date, la direction a débuté les négociations puis les a suspendues.

Enfin elles avaient réellement repris mais par un manque d'ambition de la direction, elles se terminent ainsi.

POURQUOI ?

- Un accord se bornant à appliquer le droit et les changements législatifs sans chercher à aller plus loin que la loi simplement la loi ! A quoi bon un accord si c'est pour répéter la loi !
- Une volonté de la direction de n'axer les formations que sur les besoins des plans stratégiques sans réelle intention de permettre aux agentes et agents la possibilité de se former dans le cadre d'une véritable évolution de carrière voire de développement personnel.
- Aucune volonté d'aller rencontrer les pouvoirs publics pour permettre aux agentes et agents publics d'arriver à une égalité avec les agentes et agents privés, notamment sur le CFP (équivalent du CIF pour les personnels de droit public, mais sans le financement de la formation.)
- Encore une fois comme dans toutes les dernières négociations, la direction a débuté celle-ci en annonçant un accord à coût 0, ce qui devient malheureusement sa mauvaise habitude !
- 5 jours de formation en moyenne c'est bien, mais ce n'est qu'une moyenne, tous les personnels n'en bénéficient pas de la même manière !
- Un droit au CPF quasiment inapplicable pour les agentes et agents de notre institution.
- Un manque de volonté évident pour faire reconnaître et valider des formations pour qu'elles deviennent qualifiantes ou certifiantes, en dehors de celles de quelques fonctions support qui y étaient déjà.

L'ACCORD FORMATION A POLE EMPLOI NE S'APPLIQUERA PAS

C'est le résultat d'un entêtement inexplicable de la DG

qui malgré la demande de 5 organisations syndicales sur 6 négociatrices a refusé de poursuivre les négociations.

POURTANT LE SNU S'EST BATTU DES LE DEBUT DES NEGOCIATIONS POUR :

- ◆ **Dénoncer encore une fois un accord à coût 0** et demander un véritable effort financier supplémentaire pour la formation des agentes et agents.
- ◆ **Demander une égalité de traitement pour l'ensemble des personnels** en suggérant à de très nombreuses reprises à la direction de prendre contact avec la tutelle afin d'obtenir des avancées significatives pour les agents publics. Pourtant en fin de parcours, aucune démarche de ce type n'avait été faite.
- ◆ **Dénoncer le manque d'ambition de l'accord** réduisant la formation à une simple adaptation aux plans stratégiques et laissant peu de place à l'évolution professionnelle.
- ◆ Dépasser l'idée de moyenne pour **arriver à ce que chaque agente et agent**, quels que soient sa fonction et/ou son niveau **puisse bénéficier des mêmes possibilités de formation**.
- ◆ Demander à la direction générale que le **CPF soit une véritable réalité pour les personnels** de Pôle Emploi et non pas un simple affichage politique vide de tout contenu. En conséquence, que la direction générale accomplisse les démarches pour faire valider des formations envisageables.
- ◆ Répéter inlassablement qu'il pourrait être intéressant de **rendre les formations de Pôle emploi qualifiantes** afin qu'elles puissent éventuellement être reconnues en externe.
- ◆ Demander que la formation soit aussi **une réponse aux besoins exprimés** par les agentes et agents.

ENCORE UN DIALOGUE SOCIAL FACON DG FACE A DES ORGANISATIONS SYNDICALES SOUHAITANT UN ACCORD FORMATION AMBITIEUX POUR LE PERSONNEL !



Le syndicat qui a du mordant !

syndicat.snu@pole-emploi.fr . www.snutefifsu.fr/pole-emploi
<https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu/>